

3 MP
Société par actions simplifiée
au capital de 1 500 euros
Siège social : 20 BOULEVARD PEBRE
13008 MARSEILLE
848 777 728 RCS MARSEILLE
Ci-après dénommée « la Société »

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 JUIN 2025

L'an 2025,
Le 30 juin,
A 10h00,

Les associés de la Société 3 MP se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, au siège social, sur convocation adressée à chaque associé.

Les associés ont également pu participer à l'assemblée par un moyen de télécommunication.

Sont présents :

- Monsieur Tomer ARDITTI, titulaire de 1 action nominative ordinaire en pleine propriété,
- Société CEPAC FONCIERE, représentée aux présentes par Monsieur Séverin BIENVENU, titulaire de 500 actions nominatives ordinaires en pleine propriété,
- Société RBF PATRIMOINE, représentée aux présentes par son Gérant, Monsieur Rudy BEN-JAMIN, titulaire de 500 actions nominatives ordinaires en pleine propriété,
- Société SOFIMARD, représentée aux présentes par son Président, Monsieur Tomer ARDITTI, titulaire de 499 actions nominatives ordinaires en pleine propriété,

Total des actions des associés présents : 1 500 actions sur les 1 500 actions composant le capital social.

Le présent acte est signé au moyen d'une signature électronique qui respecte les exigences relatives à une signature électronique avancée prévues par le règlement (UE) n° 910/2014 du Parlement européen et du Conseil du 23 juillet 2014 sur l'identification électronique et les services de confiance pour les transactions électroniques au sein du marché intérieur.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Bruno BEN-JAMIN, en sa qualité de Président de la Société.

La société KPMG SA, Commissaire aux Comptes titulaire de la Société, régulièrement convoquée, est absente et excusée.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- Les justificatifs des convocations régulières des associés,
- L'avis de réception et une copie de la lettre de convocation du Commissaire aux Comptes,
- L'inventaire et les comptes annuels comprenant le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés au 31 décembre 2024,
- Le rapport de gestion du Président,
- Le rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels,

- Le rapport du Commissaire aux Comptes sur les conventions réglementées,
- Un exemplaire des statuts de la Société,
- Le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social ou sur le site Internet de la Société dont l'adresse figure sur la convocation, à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Rapport de gestion du Président,
- Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels,
- Rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce et approbation desdites conventions,
- Approbation des comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2024 et quitus au Président,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Rémunération du Président,
- Décisions relatives au mandat des Commissaires aux Comptes en application de l'article L. 227-9-1 du Code de commerce,

Le Président présente à l'Assemblée les comptes de l'exercice écoulé et le rapport de gestion établi par le Président.

Le Président donne lecture du rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels et de son rapport spécial sur les conventions.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED].

SIXIÈME RÉSOLUTION

Le mandat de la société KPMG SA, Commissaire aux Comptes titulaire, étant arrivé à expiration, et après avoir constaté que la Société n'avait pas dépassé deux des trois seuils légaux et réglementaires imposant la désignation d'un Commissaire aux Comptes titulaire et d'un Commissaire aux Comptes suppléant pendant les deux exercices précédant l'expiration des mandats, l'Assemblée Générale décide de ne pas procéder au renouvellement du mandat de la société KPMG SA.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide de nommer, en application de l'alinéa 1 de l'article L. 227-9-1 du Code de commerce :

- Monsieur Alain KAMIEL, domicilié sis 393 Avenue du Prado, bâtiment A, 13008 Marseille, en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire,
- SARL PRP Associés, société domiciliée sis 21 Avenue du Docteur Heckel, 13011 Marseille, immatriculée 482 580 636 au RCS de Marseille, en qualité de Commissaire aux Comptes suppléant,

pour un mandat de trois exercices, soit jusqu'à l'issue de la consultation annuelle des associés appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2027.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et les associés présents.

Le Président
Bruno BEN-JAMIN

Signé par Bruno BEN-JAMIN
Le 25 sept. 2025

Signed with
Universign doc_1l2r
tx_kbzwb563q3GE

Tomer ARDITTI
pour lui-même
et pour société SOFIMARD

Signé par Tomer ARDITTI
Le 29/07/2025

ID: tx_kbzwb563q3GE

Signed with
Universign

Séverin BIENVENU
pour Société CEPAC FONCIERE

Signé par Séverin BIENVENU
Le 12 sept. 2025

Signed with
Universign doc_1l2r
tx_kbzwb563q3GE

Rudy BEN-JAMIN
pour Société RBF PATRIMOINE

Signé par Rudy BEN-JAMIN
Le 3 sept. 2025

Signed with
Universign doc_1l2r
tx_kbzwb563q3GE